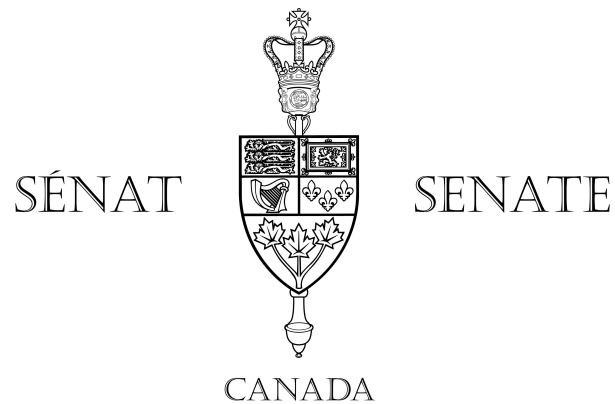




DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE • VOLUME 150 • NUMÉRO 31

RECOURS AU RÈGLEMENT

Coordonnatrice législative du gouvernement—
Report de la décision de la présidence

Déclaration de

l'honorable Diane Bellemare

Le mardi 3 mai 2016

LE SÉNAT

Le mardi 3 mai 2016

RECOURS AU RÈGLEMENT

REPORT DE LA DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

L'honorable Diane Bellemare (coordonnatrice législative du gouvernement au Sénat) : Honorables sénateurs, j'aimerais participer au débat en précisant que nous nous retrouvons dans la situation de la poule et de l'œuf. Nous sommes nombreux à vouloir le changement. La population canadienne demande au Sénat de changer, et elle aussi est convaincue que la modification de la Constitution n'est pas la voie appropriée pour apporter des changements à court terme. Si nous voulons changer, nous devons commencer quelque part, et les titres ou les styles peuvent être une vitrine pour annoncer les avenues différentes que pourrait prendre un Sénat indépendant et non partisan, c'est-à-dire un Sénat qui a des tâches politiques à accomplir, mais qui agit à titre de Chambre de seconde réflexion et de révision législative et qui doit exercer cette révision de manière impartiale.

• (1500)

Or, par le passé — et nous pouvons le constater au nombre d'amendements qui ont été proposés à des projets de loi du gouvernement au cours de la 41^e législature —, il y en a eu un : le projet de loi C-10. Allons-nous continuer d'agir comme tampons? Est-ce là ce que la population canadienne attend de nous? Non. Nous devons améliorer notre travail législatif, et l'une des solutions envisagées pour accélérer le changement — parce que le changement doit naître d'une multitude de règles, de procédés et de conventions —, c'est d'avoir une vitrine qui indique la voie que prendra ce changement.

Je terminerai mes propos en vous citant Andrew Heard, un professeur de science politique. Vous me répondrez que c'est

académique, mais je puis vous assurer que ce qu'il nous dit est très actuel. Il a dit ce qui suit :

[Traduction]

À titre d'assemblée non élue de l'ère démocratique moderne, le Sénat doit travailler très fort pour obtenir et garder la confiance du public. Le public fait confiance aux juges nommés, mais c'est surtout parce qu'il croit que les juges interprètent et appliquent des règles juridiques, des principes et des droits établis.

Par conséquent, les perspectives à long terme du soutien public du rôle qu'un Sénat nommé peut jouer au Parlement doivent s'appuyer sur la mesure dans laquelle ce rôle est perçu comme étant constructif. Le Sénat doit proposer, de manière claire et visible, des modifications qui améliorent les lois ainsi que des mesures législatives en assez grand nombre pour justifier sa valeur dans le système. Il ne doit pas être considéré comme un organe qui ne rend de comptes à personne et qui entrave ou rejette des choix approuvés par les représentants élus de la population. Le Sénat ne doit pas non plus être surtout perçu comme une tribune où se déroulent d'intéressantes discussions en comité sur des projets de loi qui font rarement l'objet d'amendements susceptibles de les améliorer.

[Français]

En d'autres mots, si le Sénat est appelé à devenir cette Chambre indépendante et non partisane que la population canadienne souhaite, il faut commencer quelque part. Souvent, les appellations stylistiques peuvent aider à voir un peu plus loin que les débats d'aujourd'hui.

Je vous remercie.

Des voix : Bravo!